



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET DES DECISIONS DE
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2024

Salle du Conseil - 1 avenue François MITTERRAND - 11 500 QUILLAN

Délibération DC 2024-115

Attribution de la concession pour l'exploitation de la station-service intercommunale d'Axat

Date de convocation : 20 septembre 2024	Liste des délibérations affichées le : 2024		
Nombre de conseillers en exercice : 83	Présents : 48 à l'ouverture de la séance		
Absents et dépôts de pouvoirs : 3	Excusés : 0	Autres absents : 32	Votants : 51

Présents : Serge MOUNIÉ (Artigues), Philippe PARRAUD (Axat), Lucien RIVIE (Belfort sur Rebenty), Alain CHANAUD (Belvianes et Cavirac), Georges RAMON (Belvis), Alfred VISMARA (Cailla), Bernard VAQUIÉ (Camurac), Evelyne GARROS (Chalabre), Jacques MAMET (Chalabre), Joseph LLOPIS (Comus), Patrick DE BOISSIEU (Counozouls), Christian SOULA (Espéaza), Elvire ANDREWS (Espéaza), Patrick CAZAUD (Espéaza), Claude MARTEL (Espezel), Dominique BRUCHET (Gincla), Daniel CALVI (Ginols), Alain PIGA (Joucou), Marc SAN FRANCISCO (La Fajolle), Jacques GALY (Lapradelle Puilaurens), Yves HUGUET (Le Bousquet), Sauveur TRANIELLO (Marsa), Francis SAVY (Mazuby), Jean Marc MURATORIO (Mérial), Alain RENON (Montfort sur Boulzane), Bertrand BARGAIN (Montjardin), Alain BONNERY (Nébias), Jean Paul MARTINEZ (Peyrefitte du Razès), Olivier FERRIER (Puivert), Pierre CASTEL (Quillan), Amandine MORENO (Quillan), Gilles ALARD (Quillan), Sophie BOUTTIER (Quillan), Jean POLY (Quillan), Jacques DE LA PIQUERIE (Quirbajou), Hervé CHAPUT (Rodome), Sébastien TORREILLES (Salvezines), Julien SADDIER (Sonnac sur l'Hers), Serge BACAVE (Saint Benoit), Cédric PLICHARD (St Jean de Paracol), Denis MALTAT (St Julia de Bec), Louis SIRE (St Just et le Bézu), Rose Marie MANAUD (St Martin Lys), Anthony SANCHEZ (Sainte Colombe sur Guette), Thierry COUTEAU (Ste Colombe sur l'Hers), Anthony CHANAUD (Val du Faby), Georges BENNAVAIL (Val du Faby) et David RODRIGUES (Villefort).

Procurations : Jean Claude MICHELOU (Axat) à Philippe PARRAUD (Axat), Gilbert SIMON (Campagne sur Aude) à Jacky ONDEDIEU (Coudons) et Jean-Jacques MARTY (Saint Ferriol) à Thierry COUTEAU (Ste Colombe sur l'Hers).

Excusés : Néant

Absents : Christophe PIQUEMAL (Aunat), Jean-Pierre ADROIT (Belcaire), Sébastien DAIGNEAUX (Bessède de Sault), Didier MONTAGNE (Campagna de Sault), David FERNANDEZ (Campagne sur Aude), Jean-Jacques AULOMBARD (Chalabre), Bruno CARBONNEL (Chalabre), Éric ASTIER (Corbieres), Jacky ONDEDIEU (Coudons), Claire THENARD (Courtauly), Jacques PETIT (Escouloubre), Rose-Marie DAROT (Espéaza), Julie LE MORVAN (Espéaza), Olivier FROMILHAGUE (Espéaza), Gaël SAN MARTIN (Espéaza), Didier PARIS (Fontanes de Sault), Patrick EMERY (Galinagues), Yves ANIORT (Granes), Honoré GERVAIS (Le Clat), Marie-Antoinette MOULIS (Niort de Sault), Nadia PARACHINI (Quillan), Jacques SIMON (Quillan), Jacques MANDRAU (Quillan), Christine BINDER (Quillan), Mohamed EL HABCHI (Quillan), Martine DAFFOS (Quillan), Jérôme ARTIGUES (Rivel), Jean-Pierre EXPOSITO (Roquefeuil), Benoît OLIVE (Roquefort de Sault), Marielle BASTOU (St Louis et Parahou), Jean-Christophe GAUVRIT (Trézières) et Sylvie BRINGUIER (Val de Lambronne).

Secrétaire de séance : Cédric PLICHARD

Par délibération DC 2024-080 en date du 31 mai 2024, le Conseil a approuvé le principe d'une concession de service public par contrat d'affermage pour la gestion de la station-service intercommunale d'Axat à l'occasion de l'arrivée à échéance de la concession actuelle.

Conformément au Code de la Commande Publique, il a été procédé à une mise en concurrence afin de sélectionner les candidats.

Date et heure limites de réception des plis : 18/07/2024 à 20h

Ouverture des plis : le 19/07/2024, par la commission de délégation de service public (CDSP)

Lors de sa séance du 2 septembre 2024, la CDSP a émis un avis favorable pour l'attribution à la société DYNEFF du contrat de concession présenté au rapport.

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1410-1 à L1411-19 ;

Vu les dispositions du code de la commande publique relatives aux concessions ;

Vu la délibération du Conseil de la communauté n° DC 2024-080 du 30 mai 2024 portant sur le choix du recours à la concession de service comme mode de gestion de la station-service;

Vu les Procès-Verbaux de la CDSP réunie les 19 juillet et 2 septembre 2024 ;

Vu le projet de contrat de concession ;

Après en avoir délibéré,

Conseillers présents	48	Suffrages exprimés	51
Retraits avant vote	0	Pour	51
Abstentions	0	Contre	0

DECIDE :

Article 1 : La concession de service public pour la gestion, l'entretien et l'exploitation de la station-service intercommunale située à Axat à la société est attribuée à DYNEFF SAS dont le siège est situé à Montpellier, pour un montant de 1 350€ mensuels au titre de l'occupation du domaine public, et pour une durée de cinq années à compter du 3 novembre 2024.

Article 2 : Le Président est autorisé à signer le contrat de concession de service public selon les conditions énoncées, ainsi que toutes les pièces qui seraient nécessaires à son exécution.

Pour extrait conforme
Francis SAVY, Président de la CCPA

Acte certifié exécutoire compte tenu

- ❖ de sa transmission en sous-préfecture le _____
- ❖ et de sa publication le _____

